

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	29.04.2020	10h40	20.135	DFS
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe PopVertsSol		
Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCdir) (Projet de loi urgent : moratoire de deux ans sur la baisse de la fiscalité des PM)		
<p><i>Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,</i> vu l'article 43 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ; vu l'arrêté constatant la situation extraordinaire, du 18 mars 2020 ; vu la crise liée à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et la situation extraordinaire qui en résulte, <i>décète :</i></p> <p>Article premier La loi sur les contributions directes (LCdir), du 21 mars 2000, est modifiée comme suit :</p> <p style="padding-left: 40px;"><i>Article 94f, note marginale</i></p> <p style="padding-left: 40px;">7. Périodes fiscales 2016 à <u>2021</u></p> <p>Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.</p> <p>²<u>Elle est déclarée urgente conformément à l'article 43 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000.</u></p> <p>³<u>Elle entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2020.</u></p> <p>⁴<u>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.</u></p>		
Neuchâtel, le	Au nom du Grand Conseil : <i>Le président,</i>	<i>La secrétaire générale,</i>
Demande d'urgence : OUI		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) : Laurent Debrot		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Daniel Ziegler	Armin Kapetanovic	Cédric Dupraz
Sven Erard	Emma Chollet Ramampandra	Zoé Bachmann
Doris Angst		